

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2026

---

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

Retiré

N° AS16

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Santiago, Mme Runel, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste,  
Mme Froger, Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, M. Simion et les membres du groupe Socialistes  
et apparentés

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« bénéficié »,

insérer le mot :

« prioritairement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser la disposition qui prévoit que l'étudiant qui relevait de l'aide sociale à l'enfance bénéficie des prestations prévues par le réseau des œuvres universitaires. Il s'assure qu'il en bénéficie de manière prioritaire.